



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 14734

Texte de la question

M Jean-Paul Durieux appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation administrative des conseillers en formation continue. Ces personnels issus de différents corps de l'éducation nationale sont mis à disposition des recteurs pour assurer une mission de formation en direction des adultes, sans toutefois bénéficier d'un statut spécifique. Chacun d'entre eux reste attaché à son corps d'origine et le plan de sa carrière est soumis aux règles inhérentes à ce corps. Certes les intéressés perçoivent une indemnité calculée par référence à leur grade, mais ils se trouvent pénalisés au regard des perspectives d'avancement et de promotion du fait du non-exercice effectif de leur fonction dans ce corps d'origine et de la méconnaissance de leur spécificité par les corps d'inspection. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour aménager un statut spécifique des conseillers en formation continue, avec notamment l'intégration d'une indemnité de sujétion spéciale en points indiciaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Une réflexion est engagée sur la situation des conseillers en formation continue qui contribuent au fonctionnement du dispositif de formation des adultes de l'Éducation nationale. Il est prévu de préciser les conditions de recrutement, d'emploi, de gestion, de rémunération ainsi que les perspectives de carrière des intéressés afin qu'en s'engageant dans la fonction ceux-ci puissent en avoir une claire vision. Les travaux engagés permettront une meilleure reconnaissance de la fonction et une revalorisation de l'indemnisation des sujétions qui lui sont propres. C'est ainsi qu'il est prévu que l'indemnité allouée aux conseillers en formation continue sur la base d'un taux variable selon les grades, le sera désormais sur la base d'un taux unique dont le montant annuel est fixé à 38 000 F.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14734

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2748